Nous regrettons d'apprendre que depuis Dimanche, la maladie de notre digne maire J. E. Millis, écr., fait craindre pour ses jours.

Voici la liste des conseillers municipaux du comté de Verchères :

A. Marion, C. Dansereau, Contrecœur ; Ant. C. Cartier, A. Archambeault, St. Antoine ; Louis Cabana, Capt. Charron, Verchères : M. Brunelle, M. Provost, Verchères ; P. Malo, J. Blanchard, Belœil ; M. Malo, M. Loiselle, St. Marc.

Les conseillers se sont réunis le 27 et ont nommé A. Marion, écr. de Contrecœur, maire du comté de Verchères, et P. Ménard, écuyer, secrétaire-trésorier.

A une assemblée tenue le 25 ult. à St. Hyacinthe, Eusèbe Cartier, écr. a été nommé maire de ce comté.

☞ Le mobilier de l'Hôtel Daly rue St. Paul, ainsi que tous les articles qui se trouvent dans la cave, dans la cour, les chevaux, voitures etc., seront vendus par encan jeudi prochain par ordre des syndics de la faillite. La vente commencera à 11 heures.

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal du 31 au 6 novembre.

Hommes, 10—Femmes, 10—enfants, 29—49
Desquels étaient émigrants
enfans, 4—De la Cité, 4.

MALADIES.

Typhus, 5 ; Autres fièvres, 3 ; Dyssenterie, 9 ; Dentition, 4 ; Consomption, 2 ; Marasme, 2 ; Pathysis, 4 ; Inflammation, 2 : Morts-nés, 4 ; Mort subite, 2 ; Cancer, 1 ; Asthme, 1 ; Croupe, Maladie de cœur, 1 ; Gangrène, 1 ; Maladie de l'épine dorsale ; Inconnue, 2.—Total 45.

AGES.—au-dessous de 1 an, 14 ; 1 à 2, 4 ; 2 à 5, 0 ; 5 à 10, 6 ; 10 à 20, 1 ; 20 à 30, 5 30 à 40, 4 ; 40 à 50, 3 ; 50 à 60, 2 ; 60 à 70, 1 ; 70 à 80, 1.—Total, 45.

De quelle nation : Irlandais 15 ; Canadiens-français 19 ; Canadiens-anglais 0 ; Anglais 9 ; Ecossais, 1 ; Américains, 1.—Total 50.

T. WILEY, chef de police.

Montréal, 6 novembre 1847.

Aux hôpitaux de la Pointe Saint-Charles, le nombre de malades durant la semaine dernière a varié de 706 à 751 ; le nombre de décès depuis dimanche, le 31 à hier a été de 66.

La première assemblée de la Chambre des Notaires de Montréal a eu lieu, vendredi, le 5 de novembre courant, au Palais de Justice, en la cité de Montréal.

Présens : A. Jobin, Jos. Belle, J. Bte. Varin, Jos. A. Labadie, George Weekes, J. Bte. Chalut, Pierre Ménard, Jos. Dufresne, écuyers.

Et après que le protonotaire du district de Montréal eut donné lecture des procédés de l'assemblée générale des Notaires du dit district, tenue le 28 octobre dernier, conformément au statut provincial 10 et 11 vict., chap. 21, intitulé : " Acte pour l'organisation du Notariat dans cette partie de la province du Canada appelée Bas-Canada," les officiers suivants furent élus à l'unanimité, savoir :

Andre Jobin, écr., président ; Henri Laparre, écr., sec. ; Geo. Weekes, écr., trésorier ; Ls. R. Lacoste, écr. syndic.

Après quoi l'assemblée fut ajournée à vendredi prochain, le 12 nov., à 11 heures, A. M. pour avoir lieu au Palais de Justice, en la dite cite, dans la salle assignée aux grands jurés.

H. LAPARRE, Sec. C.N.M.

MARCHÉS ANGLAIS.

Londres, 18 *oct.* 1847.

Depuis le départ du dernier steamer, il y a encore eu une baisse dans les marchés de la fleur et des grains. La meilleur fleur du Canada de l'Ouest, 25s à 27s : de Richmond et Alexandria, 25s à 26s : de Philadelphie et Baltimore, 25s à 26s : de Nouvelle-Orleans et de l'Ohio 22s à 23s :—Blé blanc des Etats-Unis, de 7s à 8s par 60 lbs : rouge, de 6s à 7s :—Avoine, de 2s 3d a 2s 8d par 45 lbs. Farine d'avoine de 23s à 24s par 240 lbs. Blé d'Inde, de 14s à 15s par baril. Orge de 3s a 4s par 60 lb, de 30s à 40s. par 504 lb.

Naissances.

En cette ville, hier matin, la Dame de Jean Bruneau, écuyer, a mis au monde un fils.

En cette ville, le 8, la Dame de M. Jos. Leblanc, a mis au monde une fille.

Mariage.

A St. Martin, par le révéd. M. Bowles, M. Wm. Dunning, de Chateauguay, à Dlle. Sophie Lefebre, de St. Martin.

Deces.

En cette ville, samedi dernier, Dlle. Henriette-Adélaide-Caroline, fille de M. Louis Morin, agée de 11 ans.

En cette ville, le 5, M. Lewis McCoy, âgé de 27 ans.

A St. Sulpice, le 29 octobre, Marie Tanerede, fils de M. Denis Bouthillier, à l'âge de 9 mois, 6 jours.

DERNIERE VENTE DE PELLETERIES MANUFACTURÉES.

MARDI prochain le 10 du courant, sera offert au commerce par vente publique, aux magasins de Mr. J. D. BERNARD, No. 169, rue St. Paul, un grand assortiment de PELLETERIES manufacturées, pour Dames, (ex., Peaux passées, Casques, Gants, Mitaines, Casquettes, etc. etc.

—AUSSI,—

6 Poêles de Salon et de Chambre à coucher.

La vente à UNE heure.

J. B. MACON,
E. & C.

9 novembre.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires a la rue St. Paul, No. 168, bâtisse de J. L. Beaudry, Ecr.

LA SAINTE CATHERINE.

UNE GRANDE SOIREE DANSANTE
SOUS LE PATRONAGE
DES DAMES CANADIENNES,

REPRÉSENTÉE PAR MDES.

LEPROHON, CAMPBELL ET DE SALABERRY,

AURA lieu a L'HOTEL DONEGANA, MERCREDI, le 24 du courant, VEILLE DE LA SAINTE CATHERINE (ancienne fête Canadienne.)

Son Excellence le GOUVERNEUR-GENERAL et LADY ELGIN honoreront la Soirée de leur présence.

Rien ne sera épargné pour rendre la Soirée agréable.

Les Dames patronnes prendront le fauteuil à 8½ h. P. M., et la Danse commencera à 9 h. P. M.

Cartes d'admission : 10s. pour un Monsieur avec une ou deux Dames et 2s. 6d. pour chaque autre Dame.

Une liste de souscription est actuellement ouverte à l'Hotel Donegana, où on pourra se procurer des cartes d'admission, Mardi le 23 et Mercredi le 24 du courant, depuis 10 h. A. M. jusqu'à 4 h. P. M.

Par ordre du Comité,
JULES R. BERTHELOT,
Secrétaire.

9 novembre.

ENCOURAGEMENT

AUX NOUVEAUX ABONNES

DE LA REVUE CANADIENNE

Primes extraordinaires.

20 ALBUMS DONNES POUR RIEN.

A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à la REVUE CANADIENNE et à L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL, pour un an et paieront leur abonnement d'avance, SIX PIASTRES en souscrivant, recevront comme PRIMES et GRATIS 20 LIVRAISONS DE L'ALBUM formant plus de 600 PAGES de matieres littéraires et plus de 60 PAGES de musique. TOUT CELA POUR RIEN, c'est déjà plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché ; pour SIX PIASTRES seulement vous aurez ainsi *La Revue Canadienne et l'Album*, pour 12 mois et 20 *Albums en sus pour rien.* (Ecrire franco.)

Montréal, 8 oct., 1847.

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER

A LA REVUE CANADIENNNE

SI VOUS VOULEZ AVOIR

20 ALBUMS POUR RIEN!
EN SOUSCRIVANT.

LES Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 a 30 files complètes. Ne perdez pas l'occasion de vous procurer à si grand marché des LECTURES INSTRUCTIVES ET AMUSANTES pour l'hiver qui s'avance.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine a six milles de Montréal, etc. a trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpens, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou au soussigné aux Tanneries des Rolland.

JOSEPH LETOURNEUX.

Montréal, 23 sept. 1847.

AVIS.

TOUTES personnes ayant a leur soin ou possession aucun ARGENT, MARCHANDISES, BIENS-MEUBLES ou EFFETS qui auraient ci-devant appartenus a des Emigrés, maintenant MORTS, ou appartenants maintenant a des Emigrés MALADES, sont par les présentes requises DE LES LIVRER *sans delai* au soussigné, qui a dûment été autorisé par SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL, en date du 25 Octobre courant, a recevoir ces Argents, Marchandises, Biens Meubles et Effets.

JOS. CARY,
Dép. Inspecteur Génl.

Montréal, 25 Octobre 1847.—2 nov.

Les propriétaires de Journaux dans la province publieront trois fois l'avertissement precedant dans leurs journaux respectifs. Ceux qui publient en langue française le feront en cette langue.

MARCHAND-TAILLEUR.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

Les personnes desirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la meme ponctualité.

CHARLES GAREAU.

29 oct.

A VENDRE
PAR LE SOUSSIGNE :—

40000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne,
4000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité,
3 00 do do toile de Forfar do do
6000 do 1 minot et demie d'Osnabung,
15 balles Couvertes de Makinac,
6 do do à Rose et de Bath
7 do do à pointes radicuels et chartistes
5 do do à chevaux,
200 doz. *Gants de peau d'agneaux blancs,*
150 do do de dames de Kid avec pelleterie,
500 do Mitaine de cuir avec pelleterie,
200 Ceintures rouges,

Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE.

JEAN BRUNEAU.

19 oct. 1847.

A. DESMARAIS,

NOTAIRE, RUE ST. VINCENT.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour achat ou vente de terre ou SCRIP, qu'il s'en chargera à des conditions tres modérées.

Montréal, 26 oct.

Chemin de Fer
DU SAINT-LAURENT
ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

SEULEMENT POUR LA DIVISION DE MONTREAL.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour fournir des MATERIAUX et construire en entier ou en partie la CLOTURE nécessaire dans la division susdite, (du dit Chemin de Fer) commençant au fleuve du St. Laurent et se terminant au Village de St. Hyacinthe, distance d'environ 30 milles.

Les dites soumissions devront faire un prix par arpent ou 120 pieds français, pour une bonne cloture en piquets et en traverses.

La dite clôture devra contenir quatre fortes lisses ou perches dont les extremités seront liées aux poteaux par des mortaises. Et aussi des propositions fixant un prix par arpent ou 180 pieds français pour une cloture à être construite avec des poteaux et des planches. Les poteaux seront d'épinette ou de cedre, de sept pieds et demi de long six pouces de diametre au plus petit bout, et enfoncée dans la terre de trois pieds et demi. Les planches seront de pin ou de peuchet, à angle droit sans gros nœuds (si c'est en pin sans aubier, (*aubelle*) de six pouces de large et pas moins d'un pouce et un quart d'épaisseur avec un papin au centre bien cloué, et quatre planches de hauteur. Les poteaux ne seront pas éloignés de plus de 14 pieds et demi les uns des autres. Où le terrain sera inégal, c'est-à-dire où on trouvera des hauteurs, les poteaux devront être mis dans une semelle de cedre de 4 pieds de long avec un tenon à travers la dite semelle de trois pouces d'épaisseur, arrêtée par une clef de cedre, la dite semelle restant toujours sur le sol et arrêtée chaque bout par des pierres plattes.

A chaque terre où une barrière sera nécessaire, les poteaux devront être plantés à 12 pieds de distance, l'un d'eux devant avoir 10 pieds et demi de longueur et enfoncé en terre a une profondeur de 4 pieds.

On recevra aussi des Soumissions dans le même temps et le même lieu pour fournir des materiaux, et construire et suspendre toutes les barrieres au bout des terres où des *barrieres seront nécessaires*, les dites barrieres devant etre de 12 pieds et 4 pouces de longueur et de 5 pieds de hauteur, avec 3 barres de six pouces de largeur et un pouce et un quart d'épaisseur, les poteaux devant etre 4 x 4 sur 5 pieds 9 pouces, et de 8 pieds 7 pouces de longueur. Les poteaux seront mortaisés pour recevoir les travers, et les barrieres seront liées de l'extrémité de la place pour les suspendre jusqu'au bas par une traverse ou ligne diagonale de la meme largeur et epaisseur et bien liée avec des clous forgés. Le bois doit etre de pin, exempt de gros nœuds et d'aubielle. Les gonds et les pentures devant etre fait du meilleur fer et les modeles peuvent être vus a la chambre de l'ingenieur, au dit bureau.

Le tout devant être terminé le ou avant le 1er jour d'Août 1848.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur en charge, qui offriront de contracter, devront accompagner leurs propositions de renseignements convenables sur leur caractere et leur habileté. L'entrepreneur sera requis de donner des cautions pour l'exécution fidele de l'ouvrage. Les soumissions devront etre endossées comme suit : " Propositions pour la cloture du *chemin de fer*" et adressées à THOMAS STEERS, Ecuyer, Secrétaire, No. 18, petite Rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.
Montréal, 11 oct. 1847.—15.

CHEMIN DE FER
DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Aux Entrepreneurs
EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIEME jour de Novembre 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de fer depuis la Riviere Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour etre livré le ou avant le 1er jour d'Août 1848 courant : la moitié devant etre livrée a la Riviere Richelieu, près de Belœil et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir :

LAMBOURDES,— 170,000 PIEDS.

Sciées de 8x12 pouces, quarrés, de la longueur de 18, 27 et 36 pieds et 1 tiers chaque, consistant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Epinette rouge bien conditionné : aussi 22,000 traverses de madrier de Chene ou d'Epinette rouge de 2½ pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant etre de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de gerçures et de meme épaisseur, et dans tous les cas exempt d'aubier.

Des soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois a Sorel.

Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espece de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des especes de bois et le prix de chaque traverse de Chene ou d'Epinette.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractere et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contract passé, le contractant sera obligé de donner les noms des personnes répondantes comme cautions pour l'exécution fidele du contract, suivant les conditions convenues.

Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, écuyer, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.
Montréal, 11 oct. 1847.—15.

AQUEDUC DE MONTREAL.

AVIS PERIODIQUE.

CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les precautions nécessaires pour empêcher leurs tuyeaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain.

La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyeaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter.

Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donneront avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre.

Bureau de l'Aqueduc,
25 oct. 1847.

BOIS DE CHAUFFAGE.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI prochain, le 10 du courant, pour SIX CENTS CORDES de BOIS de CHAUFFAGE pour être livré aux Aspentis des Emigres de la Pointe St. Charles, en quantite convenable telle que requis durant l'hiver.

La longueur du Bois doit être mentionnée dans les Soumissions, et le prix pour Erable, Merisier ou autre bois dur mêlé, comme le cas se présentera.

Par ordre
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire,

Département des Travaux Publics,
Montréal, 3 nov. 1847. } 4

LE REPERTOIRE NATIONAL
OU RECUEIL DE
LITTERATURE CANADIENNE.

ON peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, ou en s'adressant *franc* de port à MM. Lovell et Gibson, Montréal.—5 nov. qfufs.

LECTURE GRATIS
SUR
L'ASSURANCE SUR LA VIE.

LES Marchands et les Artisans des faubourg St. Laurent, St. Louis et Quebec sont informés qu'il y aura une LECTURE *Gratis* LUNDI, le 8 du courant, à 7 heures, dans la maison de Mad CATI, coins des rues St. Denis et Ste Catherine, près de la Cathédrale, en faveur des Compagnies d'Assurances sur la Vie.—5 nov

Portrait de Jacques Cartier.

A la sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Quebec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms de personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription : 5s.

G. N. GOSSELIN,
Agent.

Montreal, 1 nov. 1847.

SOUS LE PATRONAGE IMMÉDIAT DE
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR
GÉNÉRAL ET MME. LA COMTESSE D'ELGIN,
UNE SOIRÉE DE BIENFAISANCE.

EN aide des fonds du nouvel ASILE DES ORPHELINS, aura lieu à l'Hotel Donegana, MARDI, le 16 nov. courant à 8 heures.

Son Excellence Mme. la Comtesse d'Elgin ont signifié leur intention d'assister à la soirée.

DAMES PATRONNES.—Mme Larrocq, Mme Felder, Mme LaFontaine, Mme Holmes, Mme L'Estrange, Mme Furniss.

MAITRES DES CEREMONIES.—Hon. D. Daly, Major Grenville, Major Egerton, Col. Ermatinger, O. Perrault, écr., G. E. Cartier, écr., Geo. Desbarats, écr., Thomas Ryan, écr.

QUADRILLES, à NEUF heures.

Avec la permission du Col. Bradshaw la bande du 71e assistera.

Billets d'admission 7s. 6d.—Pour admettre un monsieur et une Dame 10s.—Billets de famille un monsieur, une dame et sa famille 12s. 6d.

On peut se procurer des billets a l'Hotel, dans les magasins de livres et de Musique.—1 nov.

BANQUE DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE de *QUATRE POUR CENT* sur le Fond Capital de cette Institution a été déclaré ce jour, pour le semestre courant, et qu'il sera payable à la maison de Banque, en cette Cité, le lendemain MERCREDI, le PREMIER JOUR DE DECEMBRE prochain.

Le LIVRE de TRANSPORT sera fermé LUNDI le 8 du courant et ne sera pas ouvert de nouveau avant le premier du mois prochain.

W. GUNN,
Assist. Caissier.

Montréal, 2 nov. 1847.

MAGASIN
DE
Marchandises Seches.

M. ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, le lieu il offre a vendre un assortiment de Marchandises Seches qui seront vendus a des prix tres réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivans :

Drap superin de toutes couleurs
Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte
Cobourg, Orléans, Merino, Alpacat, Etoffe
Casimire, Couverte, Mousseline de laine, Cashmire,
Flanelle, Indienne Gunghame, Toile tine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c.

Montréal, 2 nov. 1847.

NOYÉ devant Longueuil, le 22 octobre TOUSSAINT DUPUIS, respectable cultivateur de Longueuil. Les personnes qui retireront son corps, voudront bien en donner avis a l'instant a M. Brassard, Café de Longueuil, ils seront payées de leurs temps et de leurs peines. Les details suivants pourront aider a le reconnaître :—grandeur à peu près 6 pouces, cheveux châtains, fausse chemise de flanelle rouge, chemise de coton carré cabaret de coton blanc, pantalons d'étoffe grise, veste de drap noir, gilet de drap noir, cap et d'étoffe grise, bas de laine grise, bottes noires et col noir. | 2 nov.

PRÉCAUTIONS
CONTRE LES
MIASMES.

LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne désarme pas toujours soudainement sous l'attaque, elle cherche à la repousser, et le concours du moral, le calme, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminemment utiles. On en a vu, vivant au milieu de foyers pestilentiels, éviter la contagion, au moyen de société aimable, en usant des vins, de la biere et des spiritueux jusqu'à la dose ordinaire pour exciter la gaîté. On recommande donc la sérénité de l'esprit, la propreté du corps une nourriture substantielle, et pour donner du ton à l'estomac l'ale et le porter.... On trouvera d'excellent porter à la

BRASSERIE PIGEON.

9 juillet.

CORPORATION DE MONTRÉAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiés de PAYER IMMÉDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

ED. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
15 septembre, 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE,
Hôtel-de-Ville, 16 aout 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe *sur leurs chevaux*, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des cotisants pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prets à être examinés par le public afin que ceux qui se croiront lezés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstance de leur application peuvent justifier ; pourvû que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressés par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pieces justificatives.

ED. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

19 aout.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Medecine qui désireraient se pensionner en cette ville, trouveront chez Mme ST. JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

26 oct.

ECOLE.
DE
Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette ecole, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit :

L'Anatomie.....Dr. BIBAUD.
Les Accouchements..... " ARNOLDI.
La Pratique de la Médecine .... " BADGLEY.
La Chirurgie..... " MONRO.
La matiere méd. et la thérapeutique " J.E.CODERRE
La Chimie..... " SUTHERLAND
L'Institut de médecin ou physiologie " PELTIER.
La *médecine légale*..... " BOYER.
La Chimique Médicale..... " BADGLEY.
La Clinique Chirurgicale..... " ARNOLDI.

N. B. Les élèves qui auront complété leurs cour à cette école pourront avoir le dégré de l'Université du College McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un " Annus Medicus," à ce collége.

WILLIAM SUTHERLAND,
M. D.

22 sept. 1847.

P. GENDRON,
IMPRIMEUR.

21, RUE ST.-VINCENT, MONTREAL.

A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 21, rue St.-Vincent, l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que :

Livres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'enterrements, Cartes d'adresse, Circulaires, Chèques, Polices d'Assurance, Traites, Cartes de visites, Programmes de spectable, Annonces de diligence, Connaissements, etc.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soin que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

Tout le matériel de son établissement est NEUF.

Prix très réduits.

7 septembre, 1847.

RÉCEMMENT reçus et à vendre par les soussignés les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs :—

100 milles Cigares, Principis " Justo Sanz "
150 do do Havane de meilleur choix
900 boites Cigares ordinaires, 100 par boite
75 do Tabac Cavendish 16
200 do Honey Dew 5
50 do do do de livre
15 Hay heads tabac en feuille Virginie
50 boites de Pipes

—AVEC—

Une grande variété de Tabatieres, Boites à tabac, Pipes de goût, Tabac frisé en papier et autre propre pour un magasin de détails.

—AUSSI :—

Un grand nombre d'articles trop long à détailler.

L. LYONS & CIE.

29 oct.

VERNIS SUPERIEUR.
POUR TUYAUX DE POELES,

A vendre par
M. PARKER & CIE.
Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame,
Vis-a-vis la rue St. Jean-Baptiste.

29 oct.

Aqueduc de Montreal.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'AQUEDUC pour arrerages pour l'usage de l'EAU, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité ; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'Eau de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier,
sept. 1 1847.